



AVIS DE MOTION

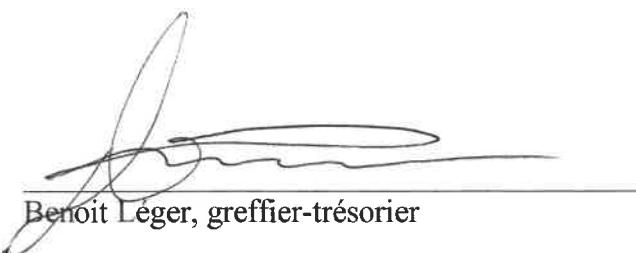
Municipalité de Natashquan
Province de Québec

Avis est donné par Magella Landry, conseiller, que la Municipalité de Natashquan prendra en considération, pour adoption, un projet de règlement pour remplacer son règlement R-2024-002 concernant la délégation de pouvoirs par le conseil à la direction générale.

Il est d'usage que le conseil délègue à la direction générale, certains pouvoirs d'autorisation des dépenses, de signatures de contrats et de gestion du personnel, afin de permettre la bonne marche de l'administration quotidienne de la Municipalité.

Le projet de règlement R-2025-006 propose entre autres de permettre à la direction générale d'effectuer certains transferts budgétaires lorsque des lignes budgétaires sont en déficit. Il propose également de permettre l'embauche de personnel, par la direction générale, pour des postes permanents autorisés, sur une base probatoire.

Le projet de règlement sera déposé lors de la séance du conseil du 9 décembre 2025. Les citoyens et citoyennes pourront le consulter sur le site web de la Municipalité ou en se présentant à nos bureaux administratifs. Les questions et commentaires peuvent nous être adressés en personne ou par écrit et pourront, le cas échéant, mener à des modifications du règlement à adopter.



Benoit Léger, greffier-trésorier